

LES DISPOSITIFS DE LA PARTICIPATION AUX ÉTAPES STRATÉGIQUES DE L'ÉVALUATION

Angèle Bilodeau
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal
Département de médecine sociale et préventive, Université de Montréal
Montréal, Québec

Denis Allard
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal
Montréal, Québec

Sylvie Gendron
Faculté de sciences infirmières, Université de Montréal
Montréal, Québec

Louise Potvin
Département de médecine sociale et préventive, Université de Montréal
Montréal, Québec

Résumé: Les processus participatifs en évaluation de programme disposent de plus en plus d'une instrumentation importante afin d'accroître la validité et la pertinence sociale des savoirs produits. Les outils soutenant une représentation partagée du programme et de ses résultats sont de cet ordre. Par contre, les finalités plus stratégiques de la participation que sont la planification de l'évaluation et la re-planification du programme en vertu des résultats d'évaluation sont moins instrumentées. Cet article porte sur de tels dispositifs sociaux et techniques pour soutenir la participation des acteurs des programmes à ces choix stratégiques. En plus de proposer des outils plus usuels de modélisation de programme et de validation des résultats de recherche, l'instrumentation présentée porte sur l'établissement d'une instance participative, le choix des questions d'évaluation, la construction du jugement, et la délibération sur les orientations futures du programme. Cette instrumentation cherche à accroître la contribution sociale de l'évaluation en introduisant une plus grande rationalité dans l'exercice participatif.

Abstract: A growing number of tools are now available to enhance the validity and social relevance of knowledge produced through the participatory spaces that program evaluation makes possible.

Correspondance à l'auteure : Angèle Bilodeau, Direction de santé publique de Montréal, 1301 Sherbrooke Est, Montréal, QC, H2L 1M3;
<abilodea@santepub-mtl.qc.ca>

Tools that facilitate a shared understanding of a program and its results are of this nature. However, evaluation teams are generally less equipped to support participation through the strategic processes of planning an evaluation or of redesigning a program based on evaluation results. This article presents social and technical processes that can enhance the participation of actors from the program system in these strategic choices. In addition to the usual tools that support program modeling mechanisms and validation of research results, the instruments presented address the implementation of a participatory space, choice of evaluation questions, assessment of findings, and purposeful deliberation on future program directions. These instruments enhance the social contribution of evaluation by introducing greater rationality in participatory evaluation.

L'article présente, en première partie, une mise en contexte des pratiques participatives en évaluation de programme et leurs conséquences pour les évaluateurs et les acteurs des programmes. En deuxième partie, nous discutons des fondements théoriques et méthodologiques de l'instrumentation développée aux différentes étapes de la démarche évaluative. L'exposé est soutenu par l'application de ces dispositifs dans un cas concret, celui de l'évaluation du programme québécois de subventions en sécurité alimentaire dans la région de Montréal (Bilodeau et al., 2006).

L'ÉVALUATION COMME ESPACE PARTICIPATIF

L'ouverture de l'évaluation à la participation consiste à faire entrer dans le système d'évaluation des acteurs autres que les évaluateurs, tels que les décideurs, le personnel des programmes, les partenaires qui y sont engagés, les usagers du programme, voire des acteurs plus distanciés tels que les victimes ou les groupes sous ou mal servis, ou même des acteurs n'étant pas directement partie prenante de l'espace-programme comme la participation d'experts externes ou la participation citoyenne dans un espace de délibération collective. Ces acteurs, les points de vue et les savoirs qu'ils portent, constituent les actants du système d'évaluation, au sens de Callon et Latour (Callon, 1989; Journet, 2000), en ce qu'ils contribuent à construire le référent (observations et analyses de l'objet à évaluer) et le référent (théories du programme, résultats souhaités) du processus évaluatif. Les pratiques participatives en évaluation de programme sont orientées de plus en plus par les finalités que peuvent porter les différentes parties prenantes au système d'évaluation, qu'elles soient évaluateurs ou acteurs du programme. Des acteurs peuvent viser l'utilisation

accrue des résultats de l'évaluation dans la prise de décision et pour l'amélioration de la qualité des programmes. Un contrôle accru des acteurs socialement désavantagés dans la production des savoirs et plus largement dans l'espace-programme peut aussi être recherché. Plus récemment, la démocratisation des institutions publiques et l'ouverture vers la délibération collective sont aussi apparues comme une finalité de l'évaluation participative (Brisolara, 1998; Cousins & Whitmore, 1998; Fetterman, 2005; Gregory, 2000; House & Howe, 2000; MacDonald & Kushner, 2005; Morris, 2002; Rebien, 1996).

Cette ouverture de l'évaluation à la participation appelle à un repositionnement des acteurs de la programmation et de l'évaluation dans l'espace-programme. Dans les évaluations peu ou non participatives, les acteurs de la programmation sont généralement positionnés dans le rôle plutôt passif de fournisseurs d'informations, alors que le programme comme système d'action est l'objet de l'évaluation. L'évaluateur produit des connaissances sur le programme (portrait, jugement) à partir d'un point de vue déterminé avec le demandeur ou le bailleur de fond. À contrario, s'observent aussi des situations où les choix stratégiques et méthodologiques de l'évaluation sont principalement contrôlés par les acteurs décisionnels dans le système de programmation, alors que l'évaluateur est positionné dans un rôle instrumental. Mais typiquement, l'ouverture de l'évaluation à la participation renvoie à la dialectique du positionnement du système de programmation (i.e., le programme comme système d'action) à la fois en sujet, en objet, et en projet de l'évaluation. Admettre, dans l'exercice évaluatif, le positionnement des acteurs de la programmation en sujets interagissant avec les acteurs de l'évaluation, en fonction de projets à la fois partagés et divergents, signifie de reconnaître qu'ils sont des agents opérant des processus sociaux, qu'ils sont connaissant, et qu'ils sont capables de faire des choix et d'agir stratégiquement en relation avec le contexte spatial et temporel où ils sont placés. À ce titre, ils sont producteurs de sens dans et sur le programme. L'évaluation cherche alors à rendre explicites les processus opérés par ces agents, les mécanismes producteurs de changement, et les savoirs qu'ils tirent de leurs pratiques. Elle cherche à instrumenter au plan théorique et méthodologique la production de sens des acteurs du programme (Mark, Henry, & Julnes, 2000; Potvin, Gendron, & Bilodeau, 2006; Potvin, Gendron, Bilodeau, & Chabot, 2005; Schwandt, 2005).

Dans l'espace participatif de l'évaluation, le positionnement épistémologique de l'évaluateur par rapport à son objet d'évaluation devient un exercice dialogique où se négocie un espace d'objectivation

du système de programmation alors que ses acteurs se positionnent en sujets connaissants. La démarche évaluative, qui consiste à formaliser et instrumenter le processus réflexif ayant cours dans l'espace-programme, s'exerce au sein d'un réseau d'acteurs reconfiguré pour l'évaluation, intégrant les évaluateurs et des acteurs du système de programmation. Dans ce contexte, l'instrumentation de la participation devient un ensemble de dispositifs par lesquels l'évaluateur travaille à objectiver les intérêts des parties prenantes à l'évaluation, les savoirs des acteurs du système de programmation, et l'exercice du jugement.

L'INSTRUMENTATION DE LA PARTICIPATION À L'ÉVALUATION

Il n'y a pas une seule définition de l'évaluation participative et une réponse unique aux questions cruciales que sont l'étendue (qui participe?), l'ampleur (à quelle étape participe-t-on?), et le degré d'engagement dans la participation (qui contrôle la décision?). L'espace participatif de l'évaluation se structure par le dialogue entourant ces trois axes interdépendants, entre les acteurs de la programmation et ceux de l'évaluation. Plus la participation est précoce, c'est-à-dire engagée aux premières étapes de la démarche évaluative, et plus elle est étendue, c'est-à-dire plus elle associe un éventail large d'acteurs, plus la négociation opère dans un univers diversifié d'intérêts qui peuvent être conflictuels. Les dispositifs utiles sont ceux qui servent à discuter la composition de l'instance participative, qui soutiennent la clarification publique des intérêts, et qui régulent les rôles et responsabilités des parties. La participation engagée précocement, autour des besoins d'information et des référents pour le jugement, donc autour du choix des questions d'évaluation et des méthodes, nécessitera que soient instrumentées la construction d'une représentation partagée du programme, de même que la spécification des questions d'évaluation et l'établissement des priorités. À l'étape du jugement et des choix pour l'action, des dispositifs peuvent soutenir l'élaboration collective du jugement et la mise en action des nouveaux savoirs sur le programme.

Nous discuterons l'instrumentation de la participation à l'évaluation en recourant à son application dans le cas du Programme de subventions en sécurité alimentaire dans la région de Montréal. Ce programme a été lancé en juin 2002 par le Gouvernement du Québec, donnant suite aux engagements gouvernementaux pris dans le cadre du Fonds de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Balisé d'abord par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), le cadre de

référence du programme a été principalement élaboré par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) entre l'automne 2001 et le printemps 2002. Sa mise en œuvre a été planifiée et réalisée à compter de 2002–03 par les directions régionales de santé publique et leurs partenaires régionaux et locaux, intersectoriels, publics, et communautaires. Ce programme vise la réduction de l'insécurité alimentaire par des approches non traditionnelles en misant sur la concertation régionale et locale pour produire des stratégies d'action diversifiées et intégrées. En 2003, il a été retenu à la Direction de santé publique de Montréal, mandataire du programme et de son évaluation, de réaliser une évaluation avec la participation des partenaires directement engagés dans l'action et d'associer ces partenaires précocement pour les décisions stratégiques de l'évaluation. Différents dispositifs ont été utilisés afin de soutenir les étapes de la démarche évaluative participative, soit l'établissement d'une instance participative, sa composition et son rôle; le choix des questions d'évaluation; la production et la validation des analyses et interprétations; la construction du jugement; et l'utilisation des résultats. Le Tableau 1 présente sommairement pour chaque étape les instruments utilisés et les résultats encourus, que détaille cet article.

L'établissement d'une instance participative

Le choix de méthode qui a consisté, dans le cas du Programme de subventions en sécurité alimentaire, à former précocement une instance participative pour les choix stratégiques de l'évaluation reflète le caractère multi partenarial du programme, depuis l'élaboration de son plan d'implantation régional jusqu'à sa mise en œuvre dans les territoires locaux. Un appel aux partenaires a conduit à la composition d'un comité de pilotage de l'évaluation sur la base de la représentation des différents groupes d'acteurs engagés dans le programme, soit la Coalition montréalaise des tables de quartier, la Table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal métropolitain, le Groupe des partenaires en sécurité alimentaire (instance intersectorielle régionale) représenté par Centraide du Grand Montréal, et la DSP de Montréal. Le processus a été soutenu par une chercheure responsable et une chercheure conseil. Ce comité constitue le système d'action configuré pour l'évaluation participative du programme. Il fut le lieu décisionnel sur les questions d'évaluation, sur la méthode, sur la validation de l'interprétation des données, sur le jugement, et sur les recommandations. La démarche de création du comité de pilotage a été soutenue par un outil d'analyse de sa composition et par un dispositif de régulation.

Tableau 1
Instruments de la participation et résultats aux différentes étapes de l'évaluation
du Programme de subventions en sécurité alimentaire

ÉTAPES	INSTRUMENTS	RÉSULTATS
INSTANCE PARTICIPATIVE D'ÉVALUATION		
Création d'un comité de pilotage	Outils d'analyse de la composition de l'instance d'évaluation	Représentativité des participants déjà présents Ouverture pour élargissement selon les questions
Mise en place d'un dispositif de régulation de l'espace participatif	Cadre de partenariat	Rôles et mandat décisionnel de l'instance; rôle de la recherche
PROJET D'ÉVALUATION		
Choix des questions d'évaluation	Outil de clarification publique des intérêts : matrice acteurs-intérêts Outils de modélisation de programme	Question prioritaire : les choix de méthode de la planification stratégique aux paliers central et régional
Production et validation des résultats de recherche	Création d'un espace de délibération sur l'analyse produite	Révisions, corrections et ajouts aux interprétations et résultats; rapport approuvé reflétant un consensus
Construction du jugement	Outil d'élaboration collective du jugement évaluatif : matrice constats-arguments-fondements	Jugement critique sur l'approche planificatrice du MSSS et ses retombées de sectorisation
SUITES DE L'ÉVALUATION		
Mise en action des savoirs	Scénarios de changement	Scénario de transfert de l'élaboration du programme au palier régional

Outil analytique pour la composition de l'instance d'évaluation

La composition de l'instance d'évaluation doit statuer sur le type de représentation souhaitée, soit celle des utilisateurs potentiels les plus intéressés, celle de la diversité des points de vue, ou la représentativité démocratique des acteurs participants. Dans l'approche d'évaluation centrée sur l'utilisation (Patton, 1997), le critère pour participer renvoie au degré de motivation et d'intérêt des acteurs à utiliser les résultats de l'évaluation. Dans l'approche d'évaluation pluraliste (Guba & Lincoln, 1989; Monnier, 1992; Perret, 2003), le principe de la diversité des points de vue guide la composition de l'instance d'évaluation. Ce principe veut que soient pris en compte, de façon équilibrée, et dans la mesure où cela est possible, les différents points de vue légitimes sur l'intervention à évaluer. Il se traduit par l'association des différentes parties prenantes (incluant celles qui per-

dent certains acquis ou bénéfiques via cette intervention) au processus d'évaluation en recourant à une diversité de moyens. La création d'une instance d'évaluation figure parmi ces moyens. Cette instance peut être consultative ou décisionnelle, plus ou moins étendue, et mobilisée pour l'une ou l'autre des étapes de l'évaluation. Elle deviendra comité de pilotage si elle est un groupe d'acteurs représentatifs et responsables de la production de l'évaluation, en particulier du jugement final porté sur le programme évalué (Cousins & Whitemore, 1998; Edelenbos & Van Eeten, 2001). La Figure 1 offre deux outils d'analyse pour la composition de l'instance d'évaluation, le premier centré sur l'utilisation de l'évaluation (Patton, 1997) et le second sur la catégorisation des acteurs pour faciliter la discussion sur leur représentativité (Guba & Lincoln, 1989; Monnier, 1992).

Dans le cadre du Programme de subventions en sécurité alimentaire, cette instrumentation a été utilisée pour réfléchir à la composition du comité de pilotage de l'évaluation. Elle a permis de statuer sur la représentativité démocratique des participants, assurée pour chacun par le mandat qu'ils détiennent de leurs instances respectives. Sur cette base, le comité a retenu que des représentants des concertations locales en sécurité alimentaire, qui réalisent l'action, soient sollicités pour participer selon les questions d'évaluation qui seront retenues. Il demeure que la composition de l'instance d'évaluation n'est pas une question que l'on règle définitivement au début du processus. Il importe d'y revenir à différents moments du processus pour clarifier pourquoi les membres présents ont été sollicités et pour s'assurer que la composition est toujours adéquate, compte tenu de l'évolution du projet et du contexte. Ce fut l'optique retenue dans le cas discuté où nous avons associé le ministère de la Santé et des Services sociaux, instigateur et planificateur du programme, à la validation des analyses et interprétations sans qu'il soit partie prenante du comité de pilotage.

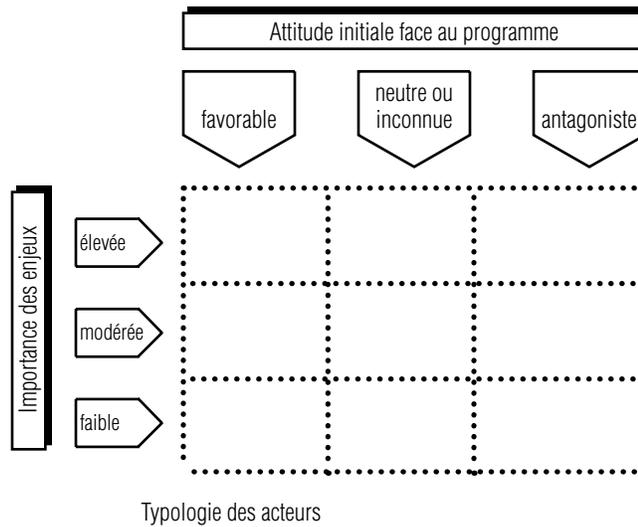
Dispositif de régulation de l'espace participatif : un cadre de partenariat

Une fois l'instance constituée, la régulation de l'espace participatif consiste à établir, par la négociation, les buts du partenariat, ses valeurs et principes, les rôles et obligations des parties, et les règles de la décision. Ces régulations prennent forme dans un dispositif. Le Cadre de partenariat de la Chaire CACIS (www.cacis.umontreal.ca) entre des acteurs académiques, publics et communautaires est un exemple de tels dispositifs (Bernier, Rock, Bujold, & Potvin, sous presse). Il précise des règles tels que la participation des non-chercheurs à la définition des questions de recherche, le choix de méthodologies

qui favorisent le développement des capacités des communautés, la production d'une recherche en accord avec les standards de qualité et rendue accessible aux populations, la recherche de consensus dans l'interprétation des résultats, et le droit à la dissidence publique pour les positions minoritaires. Dans le cas discuté ici, nous nous sommes appuyés sur ce cadre afin de définir le mandat décisionnel du comité, à qui il est redevable, son fonctionnement, ses ressources, et les rôles respectifs des parties. À ce titre, il y est précisé que la décision sera

Figure 1
Outils d'analyse de l'instance d'évaluation

Cartographie des acteurs (Patton, 1997)



Typologie de Guba-Lincoln	Typologie de Monnier
AGENTS: bailleurs de fonds décideurs politiques	SOUS-SYSTÈME LÉGITIMATION: décideurs politiques hauts dirigeants
personnel du programme	SOUS-SYSTÈME ACTION: gestionnaires opérateurs
BÉNÉFICIAIRES: populations-cibles bénéficiaires indirects VICTIMES: exclus négligés	SOUS-SYSTÈME RÉACTION: populations visées société civile réactive

appuyée par la recherche et que le comité de pilotage a un rôle décisionnel alors que le travail de recherche, soit la production de données et de résultats à interpréter, relève des chercheurs.

Le projet d'évaluation

L'élaboration du projet d'évaluation comporte trois dimensions charnières, soit le choix des questions d'évaluation, la production et la validation des résultats, et la construction du jugement. Les instruments visent ainsi à instaurer une dynamique de participation dans le déploiement même de l'évaluation.

Le choix des questions d'évaluation

Les questions d'évaluation sont l'expression des intérêts des acteurs dans le contexte du programme. De plus, elles renvoient à leurs représentations du problème et des mécanismes d'action du programme. Dans l'optique de favoriser l'utilisation des résultats de l'évaluation, la mise en contexte des intérêts des acteurs ainsi que la modélisation du programme peuvent servir à éclairer le choix d'évaluer tel aspect du système de programmation et à anticiper l'utilisation des résultats produits.

Outil de clarification publique des intérêts

L'exercice de clarification publique des intérêts consiste, pour chaque acteur, à expliciter et discuter les questions d'évaluation qui lui sont prioritaires. Une telle démarche d'explicitation visant à soutenir la négociation afin de parvenir à un choix ne peut être anonyme. Les acteurs doivent porter publiquement leur position s'ils veulent entrer dans un espace de dialogue qui, en évaluation, a pour tâche de différencier les intérêts et de les soupeser, de faire évoluer les représentations que chacun se fait de ses intérêts et de ceux des autres, et de permettre que, collectivement, les acteurs parviennent à dégager les enjeux de l'évaluation (Brisolara, 1998; House, 2005; House & Howe, 2000). Cet outil, présenté à la Figure 2, est une matrice mettant en relation les acteurs, définis par leur position sociale et leur identité dans l'espace-programme, et l'explicitation de leurs intérêts envers l'évaluation. Les acteurs, en vertu de leur mission et de leur vision du problème et des solutions, et en vertu des contraintes et atouts liés à leur position sociale, portent des intérêts qui peuvent être différents, voire divergents, selon les enjeux que représente pour eux l'évaluation.

Figure 2
Outil de clarification publique des intérêts

ACTEURS/ POSITION SOCIALE/IDENTITÉ	INTÉRÊTS
Décideurs/Bailleurs de fonds Public/privé/communautaire	
Intervenants Publics/communautaires Professionnels/Non	
Usagers/Public Groupes marginalisés/Victimes	
Chercheurs académiques/ institutionnels/privés/communautaires	

Dans l'évaluation du Programme de subventions en sécurité alimentaire, afin de définir le projet d'évaluation, nous avons, dans un premier temps, procédé à la clarification publique des intérêts à l'aide de cet outil. Les gestionnaires et bailleurs de fonds (DSP, Centraide) ont surtout mis de l'avant des questions relatives aux retombées de la concertation intersectorielle locale placée au cœur du programme, notamment ses effets proximaux sur la sécurité alimentaire. Les deux concertations représentant les partenaires communautaires du programme ont surtout formulé des questions relatives aux pratiques de planification publique ayant eu cours, à la concertation locale comme passage obligé du financement des organismes locaux, et à l'arrimage de ce programme avec les autres programmes d'orientation et de financement du développement des communautés. Quant aux chercheurs, leurs intérêts de recherche ont porté sur l'analyse des rapports entre la société civile et l'État et l'instrumentation de la participation à l'évaluation. Les questions se recoupaient autour de la planification du programme et de la concertation locale (pertinence, efficacité) et étaient considérées pertinentes par tous. Le choix des questions devenait donc celui d'établir des priorités. À cette fin, dans un deuxième temps, nous avons situé ces questions sur une modélisation du programme afin de faciliter le choix.

Outils de modélisation du programme

Les outils de modélisation de programme cherchent à répondre à des questions telles que : Quelle est la théorie du programme? À quels aspects de la théorie du problème le programme s'adresse-t-il? Quelles sont les principales étapes de réalisation de ce programme

et quels en sont les résultats proximaux et distaux? Comment le programme produit-il les changements ou résultats escomptés ou observés? (Chen, 1990; Hyndman, Hershfield, & Thesenvitz, 2001; Rogers, 2005; Rogers, Hacsı, Petrosino, & Huebner, 2000). Certains outils sont surtout centrés sur la spécification des éléments du programme (ressources, activités, biens et services, usagers, résultats à court, moyen, et long terme) (Cooksy, Gill, & Kelly, 2001; McLaughlin & Jordan, 1999; Torvatn, 1999). D'autres sont plutôt centrés sur la prise en compte du contexte, dans le sens des conditions d'implantation (mobilisation des ressources, faisabilité des stratégies, atteinte des populations ciblées), et sur la relation entre le programme et le problème qu'il vise (Cole, 1999; Pawson & Tilley, 1997; Weiss, 1995, 1997, 2004). Ces instruments ont une utilité formative et permettent d'accroître l'évaluabilité du programme. De plus, ils sont utiles pour spécifier et élaborer des indicateurs de monitoring et des questions d'évaluation. Ces différents modèles servant à construire une représentation du programme admettent des degrés divers de participation. La spécification des questions d'évaluation sera facilitée si elle est soutenue par une représentation partagée du programme. Une telle instrumentation permet de construire un espace de médiation, donc un espace régulé, où les acteurs du système d'évaluation (lequel inclut des acteurs de la programmation) peuvent interagir.

Reconnaissant, dans le sens de Rogers (2005), que les modèles linéaires centrés sur les composantes du programme sont une version simple du modèle logique, nous proposons, à la Figure 3, une modélisation centrée sur la théorie du programme, considérée, certes, dans le sens du modèle du programme, mais aussi dans celui des mécanismes de changement dans les systèmes où ces programmes opèrent (Pawson & Tilley, 2005). Ce modèle est articulé selon trois axes : les fondements, le contexte, et les résultats (Allard, 2001). L'axe des fondements explicite la relation entre le programme et le problème auquel il s'adresse et permet de discuter les questions de pertinence du programme, de vraisemblance, et d'efficacité de ses stratégies d'action. En particulier, il est question de la théorie du programme dans le sens de son articulation logique au problème qu'il est supposé résoudre et des mécanismes causaux qu'il prétend activer. L'axe du contexte renvoie aux conditions de faisabilité du programme et permet de discuter les questions d'implantation. Enfin, l'axe des résultats explicite la chaîne des résultats proximaux et distaux attendus et observés et comment parvenir d'un résultat à un autre, permettant de discuter les questions de processus et d'efficacité du programme. Partant des mêmes paramètres, un second outil, proposé à la Figure

4, est construit à partir de l'axe des résultats : pour chaque borne critique de la chaîne de résultats, la Grille de spécification de programme identifie les fondements (justification) et le contexte (faisabilité). Cet outil convient pour réfléchir sur les programmes autour de leurs bornes critiques de réalisation.

Une modélisation du Programme de subventions en sécurité alimentaire selon les axes des fondements, du contexte, et des résultats a été retenue pour soutenir les choix de l'évaluation. Cette modélisation, où sont situées les questions de recherche, est présentée à la Figure 5. À partir de ce modèle, les acteurs ont pu entreprendre une argumentation et soutenir leur décision à l'effet que les questions relatives aux effets et au contexte apparaissaient prématurées compte tenu du jeune âge du programme, de son faible ancrage dans les milieux, et des controverses entourant sa planification et son déploiement. Pour les mêmes raisons, les questions de pertinence ont été priorisées, permettant d'interroger les choix stratégiques du programme. À cet égard, l'insécurité alimentaire (le problème ciblé) et sa réduction par des approches non traditionnelles (les facteurs sur lesquels agir), de même que la population à rejoindre, n'ont pas été questionnées par le comité de pilotage. On endossait grosso modo l'idée de renforcer la

Figure 3
Modèle logique : fondement—contexte—résultats

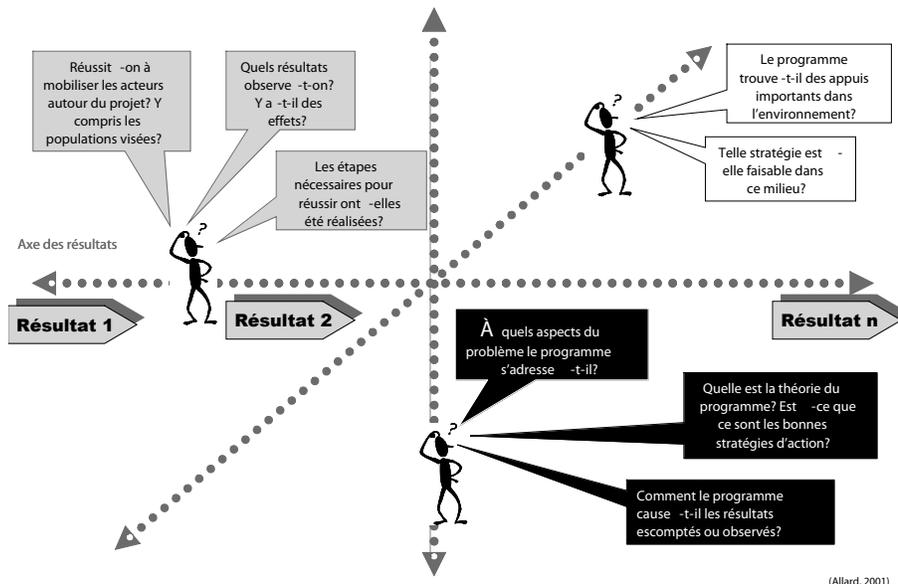


Figure 4
Grille de spécification d'un programme

Programme:..... Date..... / /

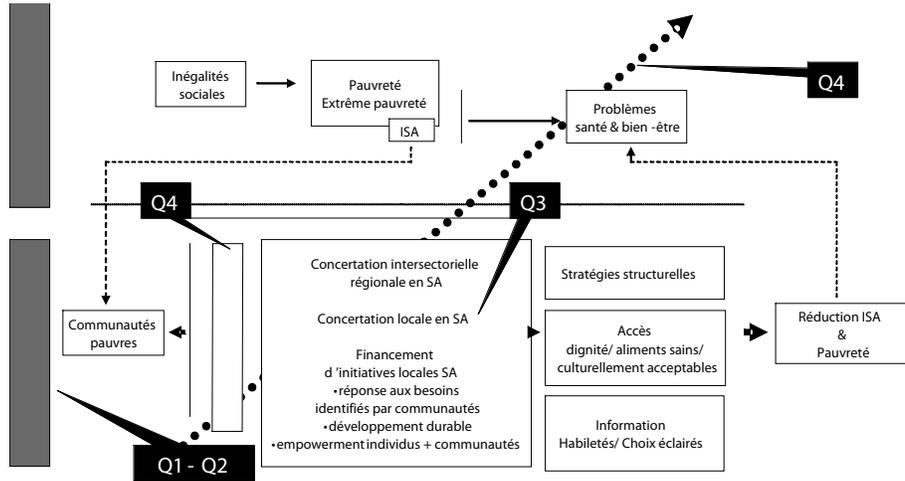
Bornes	B1	B2	B3	...	Bn
Critères	—	—	—	—	—
Activités-Ressources	—	—	—	—	—
Faisabilité (/contexte)	—	—	—	—	—
Justification	—	—	—	—	—
Indicateurs	—	—	—	—	—
Techniques d'observation	—	—	—	—	—

capacité de prise en charge des personnes en situation d'insécurité alimentaire et d'accroître les opportunités offertes à cet effet. Les questions de pertinence ont surtout porté sur les moyens utilisés, sur les acteurs mobilisés, et sur le processus d'élaboration du programme. Deux questions d'évaluation ont été retenues : (a) La stratégie de concertation locale comme passage obligé du financement est-elle appropriée vue la configuration des acteurs mobilisés dans le champ de l'aide alimentaire et l'est-elle invariablement d'un territoire à l'autre? Cette stratégie entraîne-t-elle des actions concertées, au-delà du passage obligé de la décision concertée? et (b) A-t-on utilisé une approche de planification adéquate pour élaborer le programme? Est-ce que la participation a été suffisante et l'information colligée adéquate pour soutenir la décision? Au terme des discussions, la question de la participation des acteurs concernés à la planification stratégique du programme a été retenue en priorité par le comité de pilotage.

La production et la validation des analyses et interprétations

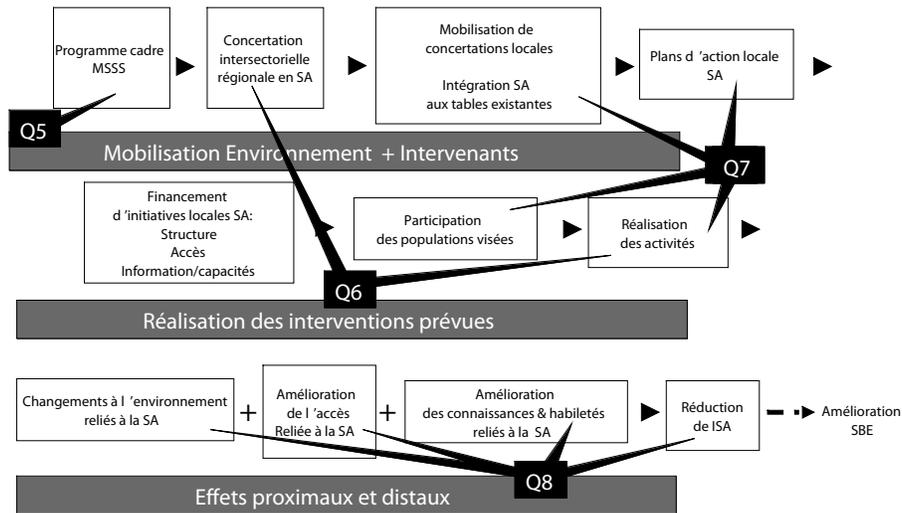
À cette étape de l'évaluation, le rôle demandé aux instances participatives a trait à la production d'une interprétation adéquate à partir

Figure 5
Modèle logique : fondements—contexte



- Q1: Quelle est la pertinence du programme comme stratégie de lutte à la pauvreté?
 Q2: Y a-t-il une cohérence entre les moyens du programme et ses objectifs?
 Q3: La stratégie de concertation locale comme passage obligé du financement est-elle appropriée?
 Q4: Comment le programme s'articule-t-il avec les autres initiatives publiques et privées qui sollicitent les mêmes instances locales?

Modèle logique : résultats



- Q5: A-t-on utilisé une approche planificatrice adéquate pour élaborer le programme?
 Q6: La décision concertée entraîne-t-elle des actions concertées?
 Q7: Quelle est la productivité des concertations locales?
 Q8: Quelles sont les effets des mesures financées sur la sécurité alimentaire?

des sources d'information et des résultats d'analyse tirés de cette information. Les instances participatives ont la responsabilité de valider l'analyse tirée du matériel recueilli sur le terrain par les chercheurs en la confrontant à leurs connaissances, leurs expériences et leurs propres interprétations (Rebien, 1996). Le défi devient alors de créer un espace de dialogue qui est plus qu'un simple échange d'arguments et qui permet une véritable délibération (House & Howe, 2000).

Création d'un espace de délibération

Un espace de délibération effectif cherche à fonder l'argumentation sur des preuves empiriques ou logiques et fait progresser les acteurs vers une compréhension partagée plus nuancée et des choix éclairés pour l'action (Edelenbos & Van Eeten, 2001). Il est souhaitable que les traces de ce travail de délibération trouvent leur place dans le rapport d'évaluation. Cette explicitation n'oblige pas à obtenir un consensus total pour la publication du rapport mais nécessite de faire état des divergences d'opinion qui subsistent à la fin des discussions et qui ne trouvent pas de solutions dans les données empiriques disponibles à ce moment. Évidemment, la création d'un tel espace s'inscrit dans le processus mis en œuvre pour assurer la transparence des intérêts des acteurs et la régulation de l'espace participatif. La participation des acteurs devrait également être soutenue par la clarification de la méthodologie et des procédures de production des savoirs afin qu'ils puissent, notamment, comprendre les données et résultats produits et prendre une part active à l'interprétation et à la mise en perspective des résultats. Les chercheurs ont ainsi un rôle pédagogique essentiel pour instrumenter une véritable délibération.

Dans l'évaluation du Programme de subventions en sécurité alimentaire, les choix théoriques et de méthode pour l'analyse et l'interprétation des données ont été faits par les chercheurs et entérinés par le comité de pilotage. L'étude a consisté à reconstituer à posteriori, sur la base des sources documentaires, les processus décisionnels de la planification du programme aux paliers central et régional et à valider cette reconstitution au sein du comité de pilotage et auprès du MSSS. Selon la perspective énoncée plus haut, la validation de la description du processus décisionnel a porté sur deux aspects : premièrement, les acteurs du comité de pilotage ont été invités à faire part de documents, d'événements, d'informations, ou de faits pertinents dont les chercheurs n'auraient pas fait état et qui pourraient modifier la description présentée; deuxièmement, ils ont révisé l'interprétation afin que soient prises en compte des perspectives qui

auraient été négligées par les chercheurs. La validation a procédé par des échanges au comité de pilotage et entre les chercheurs et le MSSS, où des précisions ont été apportées et l'interprétation de certaines données revue, suivis de la soumission du document corrigé pour approbation par voie électronique. Des traces écrites des ajustements ont été conservées. Les ajustements apportés au texte ont découlé d'un consensus au sein du comité de pilotage.

La construction du jugement

Dans l'exercice évaluatif, la construction d'un jugement procède d'un va-et-vient entre une réalité observée (le référé), notamment par la recherche, et diverses définitions de ce qui est souhaité (le référent) et qui servent de points de comparaison. Bien que présentant un certain défi, l'implication des acteurs du système de programmation dans ce processus rend le jugement plus nuancé. L'argumentation des acteurs dans l'élaboration du jugement réfère à trois rapports acteurs-monde, soit le rapport aux normes, aux connaissances objectives, et à l'expérience vécue. Dans le contexte d'une délibération collective, ces trois rapports acteurs-monde peuvent être utilisés comme un cadre d'interprétation au sein duquel des acteurs peuvent élaborer une représentation partagée d'une situation (Habermas, 1987). Dans un tel exercice, dépasser la confrontation des arguments fondés sur des savoirs scientifiques et des savoirs d'expérience est plus facile que devant des arguments liés à des valeurs. La confrontation des savoirs peut être résolue en ajoutant de nouveaux savoirs dans le débat. La confrontation d'arguments fondés sur les valeurs doit passer par l'explicitation des valeurs. Connaître les valeurs de l'autre et les lier à sa position sociale, son identité, et son histoire ouvre le dialogue et permet la reconnaissance de leur légitimité.

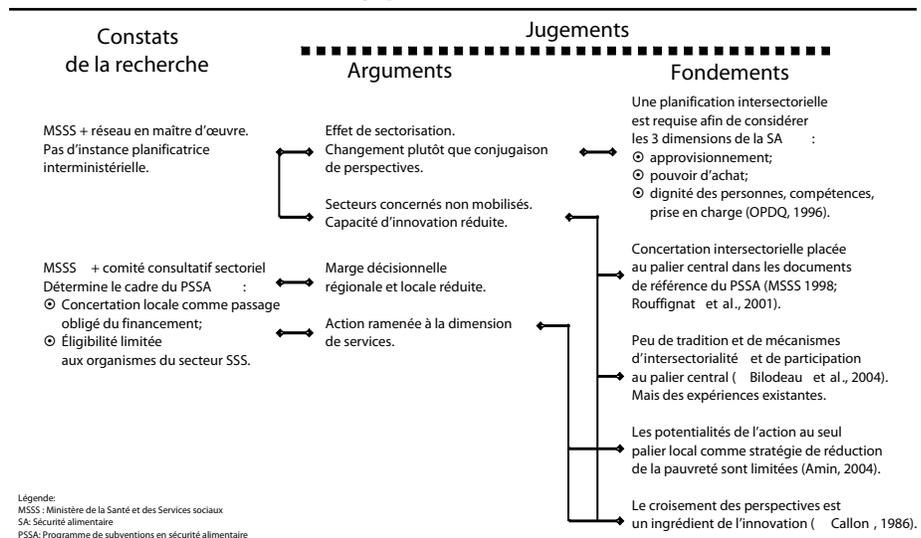
Outil d'élaboration collective d'un jugement évaluatif : matrice constats-arguments-fondements

La délibération collective est un processus cognitif fondé sur la rationalité, les évidences empiriques, et le raisonnement logique. Un tel exercice comporte des exigences éthiques de représentativité des parties prenantes, d'équité (distribution équitable des opportunités de participation au processus), de réciprocité (considération des points de vue sans égard à la position sociale des acteurs qui les portent), et de compétence (sélection et interprétation adéquates de l'information). Si ces exigences ne sont pas suffisamment rencontrées, la qualité de l'exercice peut être compromise. L'élaboration du jugement évaluatif fondé sur la délibération collective procède en explicitant et confron-

tant les arguments des uns et des autres et en approfondissant les référents à l'appui de sorte à construire une argumentation solide au plan empirique et logique (Abelson et al., 2003; Abma et al., 2001; House, 2005; House & Howe, 2000). L'outil d'élaboration collective du jugement évaluatif présenté à la Figure 6 a été conçu pour soutenir cet exercice. Cet outil est une matrice servant à relier l'élaboration des arguments aux constats de la recherche auxquels ils se rapportent et aux référents qui les fondent, que ces fondements soient de l'ordre des savoirs scientifiques, d'expérience, ou des valeurs. Il permet de confronter les arguments se rapportant au référé et conduit, par le travail de documentation des référents, d'argumentation, et de contre argumentation, à construire un jugement de plus en plus solide. Le jugement porté sur la réalité observée est ainsi composé de la chaîne des arguments et des référents qui les fondent.

Dans l'évaluation participative du Programme de subventions en sécurité alimentaire, la description de la planification du programme a permis d'en expliciter le processus décisionnel en quinze événements et de dégager les plus structurants : (a) le transfert de responsabilités du fonds pour la sécurité alimentaire, du MESS vers le MSSS, positionne ce dernier en acteur décisionnel au palier central et le réseau de la santé et des services sociaux en maître d'œuvre du programme; (b) l'approche planificatrice du MSSS a consisté à mettre en place un

Figure 6
Outil d'élaboration collective du jugement



comité consultatif, formé de six acteurs institutionnels du secteur de la santé et des services sociaux, deux acteurs académiques, et deux acteurs issus du milieu communautaire (un représentant de la Fédération québécoise des banques alimentaires et un invité à titre individuel), ayant élaboré les orientations et le cadre de référence national du programme; et (c) ce cadre a servi par la suite à établir les balises régionales de l'appel d'offres et à déterminer l'allocation des fonds. La discussion du bien fondé des choix du processus décisionnel a porté sur ces événements.

Les informations utilisées à titre de référents dans la construction du jugement ont été principalement les savoirs issus de la recherche reconstituant le processus décisionnel, les écrits scientifiques sur le développement des communautés et sur la planification publique, les théories en sécurité alimentaire et en développement social à la base même du programme, des initiatives et innovations existantes en sécurité alimentaire, et des expériences de planification publique dans d'autres domaines. Le jugement évaluatif formulé au terme de cette démarche soutient que l'instance consultative mise en place par le planificateur public (MSSS) pour l'élaboration des orientations du programme ne mobilisait pas les acteurs stratégiques et névralgiques du nouveau champ d'action qu'il s'était donné à construire, soit celui de la sécurité alimentaire. Les secteurs de l'éducation et de l'agriculture, pourtant concernés par la sécurité alimentaire, n'ont pas été mobilisés et le secteur de l'emploi et de la solidarité sociale s'est retiré après avoir transféré la responsabilité du programme au MSSS. Le milieu communautaire, principal acteur historique et actuel du champ et acteur névralgique de la mise en œuvre du programme, n'a pas été formellement mobilisé (à l'exception de la Fédération québécoise des banques alimentaires). En même temps, le programme en appelle à la concertation intersectorielle, public-communautaire aux paliers inférieurs. Ainsi, le programme porte sa propre contradiction en promouvant le développement social pour la sécurité alimentaire, fondé sur l'intersectorialité et l'action en partenariat, alors que son propre processus d'élaboration est sectoriel et faiblement participatif. Figure 6 rapporte la construction de l'argumentation.

Les suites de l'évaluation : la mise en action des savoirs

L'issue habituelle d'un rapport d'évaluation est de proposer une série de recommandations s'adressant à différents groupes d'acteurs ou paliers de la décision. Ces recommandations, qui sont un inventaire de possibilités pour l'action, peuvent être associées à des scénarios

dont il est possible d'analyser les tenants et les aboutissants. Cette optique vise la production de plans de mise en action des savoirs venant instrumenter la décision sur les actions à entreprendre suite à l'évaluation.

Modélisation des scénarios de changement

Les scénarios de changement sont des représentations dynamiques plutôt que statiques de l'action à développer. De tels scénarios constituent une forme de simulation du futur et devraient tenter de favoriser des solutions plus complètes, mieux mises en contexte et donc plus faisables (Boothroyd, 1991). À travers une modélisation des déplacements devant être opérés dans le système de programmation pour parvenir à telle ou telle finalité, il devient possible de réfléchir et d'argumenter sur le choix d'un scénario ou sur différentes combinaisons possibles. Les déplacements comportent des changements dans les rôles des différents acteurs, dans les pratiques, ou dans les conditions d'opération du système. Une telle scénarisation est prospective lorsqu'elle comporte des changements à opérer dans l'espace-programme, mais elle peut aussi proposer en rétrospective des manières alternatives de conduire l'action pouvant être transférées à d'autres projets.

Dans l'évaluation du Programme de subventions en sécurité alimentaire, au lieu d'une recommandation qui vise à accroître, au palier central, la participation des acteurs stratégiques et névralgiques dans l'espace décisionnel du programme, nous avons formulé, selon l'approche par scénarios, des propositions à l'exemple de celle-ci qui concerne tous les acteurs et paliers de décision. Étant donné le peu de tradition de planification participative et d'infrastructure intersectorielle au palier central, le scénario du transfert de l'élaboration d'un programme intersectoriel en sécurité alimentaire au palier régional pourrait être envisagé, là où les infrastructures intersectorielles sont plus développées (instances participatives régionales du MSSS, Conseil régionaux de développement, Conférence régionale des élus). Cela favoriserait la mobilisation des milieux municipal, agricole, et scolaire et le développement d'un programme à configuration multiple selon les contextes régionaux.

CONCLUSION

L'instrumentation discutée dans cet article vise à soutenir le processus social d'élaboration d'une position collective à travers les choix

stratégiques de l'évaluation. Elle outille des exercices à dominante politique qui, par l'explicitation des intérêts et la négociation, cherchent à définir un projet où chaque partie puisse tirer profit de sa participation. C'est le cas des exercices d'explicitation des intérêts et de choix des questions d'évaluation. Elle outille également des processus à dominante cognitive qui, par l'approfondissement des arguments et la délibération, cherchent à construire des propositions plus détaillées, plus nuancées, et mieux appuyées au plan empirique et logique. C'est le cas de la validation des analyses et interprétations et de la construction du jugement. Ainsi, la finalité de l'instrumentation à dominante politique est le compromis profitable à toutes les parties, alors que celle recherchée par l'instrumentation à dominante cognitive est une argumentation valide et défendable auprès de tiers intéressés par les résultats de l'évaluation.

En somme, l'instrumentation proposée ici cherche à construire, au sein de l'instance participative, un espace de coopération pour la production collective de savoirs valides et socialement pertinents. Ce rapport de coopération doit se construire dès les premières étapes de la démarche évaluative par la transparence quant aux motivations des acteurs engagés, par un effort d'égalisation des rapports de pouvoir, notamment par l'adoption de normes procédurales démocratiques, et par une répartition équitable des bénéfices (Abma et al., 2001; Bilodeau, Chamberland, & White, 2002; Mantoura, Gendron, & Potvin, sous presse). Cela dit, la qualité de la coopération entre les acteurs repose sur le maintien des conditions favorables tout au long de l'exercice, d'où la possibilité de mettre en action une conjugaison différente d'outils selon les besoins, le contexte, ou l'évolution du travail de l'instance d'évaluation. L'évaluation participative constitue, dès lors, une activité complexe qui ne peut être réduite à sa dimension instrumentale.

REMERCIEMENTS

Cette évaluation a été réalisée grâce à une subvention du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, dans le cadre du Programme de subventions en sécurité alimentaire. Nos remerciements à Micheline Vézina, agente de recherche, qui a dépouillé les documents et constitué la base de données en vue de l'analyse du processus décisionnel du programme. Le comité de pilotage de l'évaluation ayant contribué à l'expérimentation de cette instrumentation était composé de Robert Dion et France Brochu, ayant représenté la Coalition montréalaise des tables de quartier; Guy Paiement et Jean-

Paul Faniel, ayant représenté la Table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal métropolitain; Jean-Marie Chapeau de Centraide, ayant représenté les Partenaires pour le développement de la sécurité alimentaire; Lise Bertrand, gestionnaire du programme (PSSA) à la Direction de santé publique de Montréal (DSP); Lucie Carreau et Suzanne Deshaies, agentes de projet à la DSP, dans un rôle de soutien et sans pouvoir de représentation. Le processus a été soutenu par Angèle Bilodeau de la DSP de Montréal, chercheure responsable du projet d'évaluation, et Louise Potvin, directrice de la Chaire Approches communautaires et inégalités de santé de l'Université de Montréal.

RÉFÉRENCES

- Abelson, J., Forest, P.G., Eyles, J., Smith, P., Martin, E., & Gauvin, F.P. (2003). Deliberations about deliberative methods : Issues in the design and evaluation of public participation processes. *Social Science & Medicine*, 57, 239–251.
- Abma, T.A., Greene, J.C., Karlsson, O., Ryan, K., Schwandt, T.A., & Widdershoven, G.A.M. (2001). Dialogue on dialogue. *Evaluation*, 7(2), 164–180.
- Allard, D. (2001, 6 février). *Comment définir votre programme pour mieux l'évaluer?* Formation intersyndicale SPPASQ-SCFP. Montréal, QC : Direction de santé publique, Agence de la santé et des services sociaux de Montréal.
- Amin, A. (2004, 11 et 12 novembre). *Local community on trial*. Conférence présentée au Colloque international du CRISES Innovation & transformation sociale. Montréal, QC : Université du Québec à Montréal.
- Bernier, J., Rock, M., Bujold, R., & Potvin, L. (sous presse). Structuring an inter-sector research partnership: A negotiated zone. *Social & Preventive Medicine*.
- Bilodeau, A., Allard, D., Francoeur, F., & Chabot, P. (2004). L'exigence démocratique de la planification participative : le cas de la santé publique au Québec. *Nouvelles Pratiques sociales*, 17(1), 50–65.
- Bilodeau, A., Chamberland, C., & White, D. (2002). L'innovation sociale, une condition pour accroître la qualité de l'action en partenariat

dans le champ de la santé publique. *Revue canadienne d'évaluation de programme*, 17(2), 59–88.

- Bilodeau, A., & Comité de pilotage de l'évaluation. (2006). *Évaluation de la planification du Programme de subventions en sécurité alimentaire*. Montréal, QC : Direction de santé publique, Agence de la santé et des services sociaux de Montréal.
- Boothroyd, P. (1991, février). Developing community planning skills : Application of a seven-step model. *CHS Research Bulletin*, 1–9.
- Brisolara, S. (1998). The history of participatory evaluation and current debates in the field. *New Directions for Evaluation*, 80, 25–41.
- Callon, M. (1986). Éléments pour une sociologie de la traduction. *L'Année sociologique*, 36, 169–208.
- Callon, M. (1989). Introduction. Dans M. Callon (Éd.), *La science et ses réseaux. Genèse et circulation des faits scientifiques* (pp. 7–33). Paris : La découverte.
- Chen, H.T. (1990). *Theory-driven evaluation*. Newbury Park, CA : Sage.
- Cole, G.E. (1999). Advancing the development and application of theory-based evaluation in the practice of public health. *American Journal of Evaluation*, 20(3), 453–470.
- Cooksy, L.J., Gill, P., & Kelly, P.A. (2001). The program logic model as an integrative framework for a multi method evaluation. *Evaluation and Program Planning*, 24, 119–128.
- Cousins, J.B., & Whitmore, E. (1998). Framing participatory evaluation. *New Directions for Evaluation*, 80, 5–23.
- Edelenbos, J., & Van Eeten, M. (2001). The missing link : Processing variation in dialogical evaluation. *Evaluation*, 7(2), 204–210.
- Fetterman, D.M. (2005). A window into the heart and soul of empowerment evaluation. Dans D.M. Fetterman, & A. Wandersman (Éds.), *Empowerment evaluation principles in practice* (pp. 1–26). New York : Guilford Press.
- Gregory, A. (2000). Problematizing participation : A critical review of approaches to participation in evaluation theory. *Evaluation*, 6(2), 179–199.

- Guba, E.G., & Lincoln, Y.S. (1989). *Fourth generation evaluation*. Newbury Park, CA : Sage.
- Habermas, J. (1987). *Théorie de l'agir communicationnel. Tome 2. Pour une critique de la raison fonctionnaliste*. Paris : Fayard.
- House, E.R. (2005). Deliberative democratic evaluation. Dans S. Mathison (Éd.), *Encyclopedia of evaluation* (pp. 104–108). Thousand Oaks, CA : Sage.
- House, E., & Howe, K. (2000). Deliberative democratic evaluation. *New Directions for Evaluation*, 85, 3–12.
- Hyndman, B., Hershfield, L., & Thesenvitz, J. (2001). *Logic models workbook*. Toronto, ON : The Health Communication Unit at the Centre for Health Promotion, University of Toronto.
- Journet, N. (2000). Le microbe : un acteur social? Entretien avec Bruno Latour. Dans P. Cabin & J.F. Dortier (Éds), *La sociologie. Histoire et idées* (pp. 299–304). Auxerre : Sciences Humaines Éditions.
- Mantoura, P., Gendron S., & Potvin L. (sous presse). Participatory research in public health : Creating innovative alliances for health. *Health and Place*.
- Mark, M.M., Henry, G.T., & Julnes, G. (2000). *Evaluation : An integrated framework for understanding, guiding, and improving policies and programs*. San Francisco, CA : Jossey-Bass.
- MacDonald, B., & Kushner, S. (2005). Democratic evaluation. Dans S. Mathison (Éd.), *Encyclopedia of evaluation* (pp. 109–113). Thousand Oaks, CA : Sage.
- McLaughlin, J.A., & Jordan, G.B. (1999). Logic models: A tool for telling your program's performance story. *Evaluation and Program Planning*, 22, 65–72.
- Ministère de la santé et des services sociaux. (1998). *La sécurité alimentaire. Paramètres d'orientation*. Québec, QC : Direction générale de la santé publique.
- Monnier, E. (1992). *Évaluations de l'action des pouvoirs publics*. Paris : Économica.

- Morris, D.B. (2002). The inclusion of stakeholders in evaluation : Benefits and drawbacks. *Canadian Journal of Program Evaluation*, 17(2), 49–58.
- OPDQ. (1996). *Agir ensemble pour contrer l'insécurité alimentaire*. Montréal, QC : Ordre professionnel des diététistes du Québec.
- Patton, M.Q. (1997). *Utilization-focused evaluation*. Thousand Oaks, CA : Sage.
- Pawson, R., & Tilley, N. (1997). *Realistic evaluation*. Thousand Oaks, CA : Sage.
- Pawson, R., & Tilley, N. (2005). Realistic evaluation. Dans S. Mathison (Éd.), *Encyclopedia of evaluation* (pp. 362–367). Thousand Oaks, CA : Sage.
- Perret, B. (2003). L'évaluation des politiques publiques. Problématique générale. *Informations sociales*, 110, 14–25.
- Potvin, L., Gendron, S., & Bilodeau, A. (2006). Três posturas ontológicas concernentes à natureza dos programas de saúde: implicações para a avaliação. Dans M.L. Magalhaes Bosi, & F.J. Mercado (Éds.), *Avaliação qualitativa de programas de saúde. Enfoques emergentes* (pp. 65–86). Petropolis : Editoria Vozes.
- Potvin, L., Gendron, S., Bilodeau, A., & Chabot, P. (2005). Social theory and the renewal of the foundations of contemporary public health practice. *American Journal of Public Health*, 95(4), 591–595.
- Rebien, C. (1996). Participatory evaluation of development assistance. *Evaluation*, 2(2), 151–171.
- Rogers, P.J., Hacsí, T.A., Petrosino, P., & Huebner, T.A. (Éds.). (2000). Program theory in evaluation : Challenges and opportunities. *New Directions for Evaluation*, 87.
- Rogers, P.J. (2005). Logic model. Dans S. Mathison (Éd.), *Encyclopedia of evaluation* (pp. 232–235). Thousand Oaks, CA : Sage.
- Rouffignat, J., Dubois, L., Panet-Raymond, J., Lamontagne, P., Cameron, S., & Girard, M. (2001). *Agir pour la sécurité alimentaire. Soutenir des pratiques d'intervention favorisant le développement social*. Québec, QC : Département de géographie de l'Université Laval.

- Schwandt, T.A. (2005). The centrality of practice to evaluation. *American Journal of Evaluation*, 26(1), 95–105.
- Torvatn, H. (1999). Using program theory models in evaluation of industrial modernization programs : Three case studies. *Evaluation and Program Planning*, 22, 73–82.
- Weiss, C.H. (1995). Nothing as practical as good theory : Exploring theory-based evaluation for comprehensive community initiatives for children and families. Dans J.P. Connell, A.C. Kubisch, L.B. Schorr, & C.H. Weiss (Éds.), *New approaches to evaluating community initiatives : Concepts, methods, and contexts* (pp. 65–92). Washington, DC : The Aspen Institute.
- Weiss, C.H. (1997). Theory-based evaluation : Past, present and future. *New Directions for Evaluation*, 76, 41–56.
- Weiss, C.H. (2004). Rooting for evaluation : A Cliff Notes version of my work. Dans M.C. Alkin (Éd.), *Evaluation roots. Tracing theorists' views and influences* (pp. 153–168). Thousand Oaks, CA : Sage.

Angèle Bilodeau, Ph.D., est chercheure à la Direction de santé publique de Montréal et professeure adjointe de clinique au Département de médecine sociale et préventive de l'Université de Montréal. Elle est aussi chercheure au Centre de recherche Léa-Roback sur les inégalités sociales de santé de Montréal, à la Chaire Approches communautaires et inégalités de santé de l'Université de Montréal, au GRAVE-ARDEC (Groupe de recherche et d'action sur la victimisation des enfants—Alliance de recherche en développement des enfants dans leur communauté), et à l'IRDS (Institut de recherche pour le développement social des jeunes). Ses intérêts de recherche sont ceux de la planification publique, de la participation et du partenariat, de l'innovation sociale, et des collaborations inter-organisationnelles, intersectorielles, public-communautaire, dans l'élaboration et la réalisation des programmes publics.

Denis Allard, Ph.D., est sociologue et chercheur à la Direction de santé publique de Montréal. Il est aussi chercheur régulier au GRAVE-ARDEC. Il est spécialiste du monitoring évaluatif et de l'évaluation de programmes en santé publique.

Sylvie Gendron, Ph.D., est professeure adjointe à la Faculté des Sciences infirmières de l'Université de Montréal. Elle est chercheure au Centre de recherche Léa-Roback sur les inégalités sociales de santé de Montréal et à la Chaire Approches communautaires et inégalités de santé de l'Université de Montréal. Ses recherches traitent de l'incidence des expériences de vie des personnes défavorisées et vulnérables sur leur état de santé et de l'évaluation des interventions cliniques et communautaires en vue d'alimenter la théorie sur les pratiques participatives en santé publique.

Louise Potvin est professeure titulaire au Département de Médecine sociale et préventive de l'Université de Montréal. Elle est également titulaire de la Chaire Approches communautaires et inégalités de santé (FCRSS/IRSC) et directrice scientifique du Centre de recherche Léa-Roback sur les inégalités sociales de santé de Montréal. Ses recherches portent sur l'évaluation de programmes de promotion de la santé communautaire et la modélisation des pratiques communautaires en vue de réduire les inégalités de santé.